

SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE

ERRATUM

Le nombre de jours d'école étant plus important que prévu, le montant mensuel du forfait cantine est de 48,28 €, le coût du repas est inchangé (3,40€).

N'oubliez pas de nous adresser votre attestation de responsabilité civile délivrée par votre assurance, ainsi qu'une photo de votre enfant en maternelle fréquentant la cantine.

La municipalité

